MAEPS - Maîtrise universitaire en éducation précoce spécialisé

Décompte déplacements stages

(Directive HEP 02_01, art 14 et 14 bis)

No identification HEP : P	**Nom et prénom de l'étudiant :**
Domicile : si changement de domicile, utiliser un nouveau décompte	

Frais de déplacement à transmettre à votre responsable académique des stages au plus tard le 30 juin.

Stage : ☐ **collectivité** ☐ **famille** (cocher choix)

Date du stage	**Lieu de rencontre (adresse exacte)**	**KM**
	Total km	

VALIDATION ☐ Gremion Myriam ☐ Wolfahrt Schillinger Florence

(A remplir par la responsable académique des stages et à transmettre au Centre de soutien à la formation pratique en établissement-CefopÉ)

Date et visa : .....

RESERVE au Centre de soutien à la formation pratique en établissement

Indemnité forfaitaire par stage (COL ou FAM) de CH 75.00 pour les deux stages prévus par le plan d'études MAEPS.

Domicile - lieu de stage: ..... km x 15 cts: ..... (aller simple) Total: .....

Date: ..... Timbre et signature :.....

TRANSMISSION par le Centre de soutien à la formation pratique en établissement à Unité FINANCES